

République Française	CONSEIL MUNICIPAL	Délibération n°2025.60 Du 16 juin 2025
Département des Yvelines	L'an deux mille vingt-cinq, le 16 juin, à 20 heures, les membres du Conseil municipal, régulièrement convoqués par voie numérique le 10 juin, se sont réunis, salle du Conseil municipal de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Olivier Delaporte, Maire.	
Ville de La Celle Saint-Cloud 	Objet : Tarifs de la Médiathèque	
Secrétaire de séance : Philippe LERIN	LE CONSEIL MUNICIPAL,	
En exercice : 33 Présents : 27 Pouvoirs : 5 Votants : 32	Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2121.29,	
Pour : 26 Contre : 2 Abstentions : 4	Vu l'avis favorable de la Commission Animation – Culture – Sport du 27 mai 2025,	
Présents Le Maire Olivier DELAPORTE	Considérant que la Médiathèque, dont l'ouverture est prévue fin 2025, sera accessible au public gratuitement, et que toute personne pourra accéder librement aux espaces publics, consulter sur place les documents disponibles et assister aux animations et ateliers qui s'y déroulent,	
Les Maires-adjoints Sylvie d'ESTEVE Pierre SOUDRY Sophie TRINIAC Benoît VIGNES Valérie LABORDE Michel AUBOUIN Anne-Sophie MARADEIX Richard LEJEUNE Dominique PAGES Mohamed KASMI	Considérant que le prêt de document fera l'objet d'une inscription et d'un tarif d'adhésion annuel, qui varie selon les catégories de personnes, que d'autres services feront l'objet d'une tarification pour vente ou remboursement,	
Les Conseillers Olivier MOUSTACAS Birgit DOMINICI Georges LEFEBURE Bruno-Olivier BAYLE Laurent BOUMENDIL Vincent POUYET Pierre QUIGNON-FLEURET Laurent DUFOUR Juliette DECAUDIN Jean-François BARATON Olivier BLANCHARD Philippe LERIN Jean-François THOMAS Andrée BLOCH Blaise VIGNON Jean-Luc PRIEUR	Considérant qu'il convient de fixer les tarifs de la médiathèque,	
	APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ	
	A la majorité des membres présents et représentés par 26 voix pour, 2 voix contre Marie-Pierre DELAIGUE, Olivier BLANCHARD et 4 abstentions Jean-François BARATON, Carmen OJEDA-COLLET, Stéphane MICHEL, Jean-François THOMAS,	
	Approuve les tarifs de la médiathèque proposés en annexe (2 onglets).	
	Précise que ces tarifs seront effectifs à partir de l'ouverture de la Médiathèque.	
	 Le Maire,  Olivier DELAPORTE	
Absents excusés : Françoise ALBOUY Nathalie PEYRON Carmen OJEDA-COLLET Stéphane MICHEL Marie-Pierre DELAIGUE	<i>Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. Sauf mention contraire exigée par la loi, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter : - de sa date de publication (pour les délibérations à caractère non individuel) - ou de sa date de notification à l'intéressé (pour les délibérations à caractère individuel) Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale. Ce recours suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir à compter de la réponse expresse de l'autorité territoriale, ou en cas de silence de celle-ci, deux mois après l'introduction du recours gracieux.</i>	
Absents ayant donné pouvoir : Françoise ALBOUY pouvoir à Sylvie d'ESTEVE		

Nathalie PEYRON pouvoir à Valérie
LABORDE
Carmen OJEDA-COLLET pouvoir à Jean-
François BARATON
Stéphane MICHEL pouvoir à Jean-
François THOMAS
Marie-Pierre DELAIGUE pouvoir à Olivier
BLANCHARD

Absents :
Geneviève SALSAT